LE SOLAIRE ne brille pas pour tout le monde

Photosol, c'est une boîte qui fait dans l'énergie durable. C'est bien ! Sauf que l'éthique n'est pas son fort : pour produire son énergie propre, elle utilise des travailleurs détachés dans des conditions glauquissimes. L'Urssaf a relevé 1 445 infractions au code du travail.

Construire une centrale photovoltaïque de 34 hectares en seulement trois mois et avec une dizaine de salariés, c'est la performance que semblait vouloir réaliser l'entreprise Photosol dans le village de Marmanhac, dans le Cantal. Mais le record a surtout éveillé les soupçons de la répression des fraudes, peu habituée à ce que des chantiers de cette ampleur soient réalisés dans de tels délais. « Photosol avait déposé dix déclarations pour un volume de 76 salariés sur le site, explique un fonctionnaire de l'inspection du travail. Un chiffre bien en deçà des effectifs nécessaires pour un tel projet. » En novembre dernier, le Comité opérationnel antifraude (Codaf) du département décide d'un contrôle surprise et déboule en force. Inspecteurs du travail, gendarmerie, représentant de l'Urssaf découvrent, médusés, que 300 personnes travaillent en réalité sur le site. Tous sont des travailleurs détachés originaires de sept pays de l'Union européenne. Ce statut, créé par une directive européenne de 1996, permet à des sociétés d'un État membre d'avoir recours à un prestataire de services dans un autre pays membre. Un système qui permet à Photosol d'employer des salariés de l'UE en payant les cotisations sociales du pays d'origine.

SUSPICION DE TRAITE HUMAINE

Selon l'enquête du Codaf, les travailleurs étrangers étaient recrutés par un prestataire portugais, faisant lui-même appel à un prestataire roumain recrutant via des sociétés d'intérim à travers le pays. Au total, c'est une cascade de douze entreprises sous-traitantes qui sont impliquées dans

cette affaire de travail illégal. Le dossier a été transmis au parquet du tribunal de grande instance d'Aurillac qui enquête sur une suspicion de traite humaine dans le cadre d'un réseau international.

Mais la fraude ne s'arrête pas là. Chez Photosol, la production d'énergie durable n'est pas très propre. La mission d'inspection épingle les conditions de travail des salariés originaires, pour la plupart, du Portugal et de la Roumanie. Les 300 travailleurs détachés triment plus de dix heures quotidiennement, sept jours sur sept, et peu importent les conditions météorologiques. « On les voyait travailler même les jours de pluie et de neige, raconte une habitante de la commune. Ils avaient juste des sacs-poubelle pour se protéger. » Alors que les entreprises du département sont toutes en situation d'intempérie fin octobre en raison de la neige, le chantier, lui, tourne à plein régime. Au total, ce sont 1 445 fraudes au code du travail qui sont relevées par l'Urssaf. « Il y avait, par exemple, un réfectoire de dix places seulement pour l'ensemble des 300 ouvriers », raconte Christian Pouderoux, le directeur départemental du travail.

Le directeur général de Photosol, David Guinard, récuse « l'existence » même d'un tel rapport du Codaf et n'hésite pas à accuser de mensonge les services de l'État. « Les 300 salariés étaient tous déclarés, il n'y a eu aucune visite "surprise" de l'inspection du travail, c'est même nous qui l'avons sollicitée. » Et le dirigeant prend soin de se dédouaner au cas où… « Nous sommes propriétaire du site, mais pas constructeur, explique David Guinard. C'est la société portugaise du BTP chargé du chantier qui est responsable des salariés employés sur le site. » La société en question, c'est Jayme Da Costa-Énergie, leader mondial de la construction de centrale photovoltaïque. Son directeur commercial en France, Luis Vieira Marques, renvoie la responsabilité aux inspecteurs du travail qui « ont mal fait leur boulot ». Les services de l'État apprécieront leur culot.

GEOFFREY LIVOLSI